

Bulletin de liaison n° 46

Janvier 2012

Mot de la Présidente

L'année 2011 a été riche et active pour le Centre Généalogique du Dauphiné : assemblée générale, XXI^e congrès national de généalogie à Lille, journées du patrimoine, journée anniversaire du CGD, XX^e salon du livre de régionalisme alpin à Grenoble, nombreuses participations aux manifestations généalogiques d'associations voisines auxquelles le CGD répond toujours avec grand plaisir et, pour parachever cette séquence bien remplie, organisation à l'ancien Musée-Bibliothèque de Grenoble par votre association de la première Rencontre Généalogique Dauphinoise pour apporter nous aussi notre contribution à la vitalité du mouvement généalogique régional. Ce bulletin, plus étoffé que d'habitude, vous propose une rapide rétrospective de tous ces événements qui ont jalonné 2011 et une invitation à s'en remémorer les meilleurs instants et tout le travail accompli.

Cette année a également constitué une année charnière déterminante pour notre association avec plusieurs transmissions de flambeaux, déjà réalisées ou en bonne voie : c'est l'occasion de remercier à nouveau les bénévoles piliers du CGD depuis de nombreuses années et qui ont souhaité bien légitimement ouvrir une autre page, et en particulier Jean-Louis Méjecaze, qui a œuvré sans relâche à notre informatisation depuis 14 ans et sans lequel notre association ne serait certainement pas aujourd'hui ce qu'elle est devenue. Cependant, à la fois pour des raisons techniques liées à cette transmission et aussi pour des questions juridiques nées des débats à l'échelon national sur le droit de réutilisation des archives publiques, nous avons malheureusement dû surseoir à la publication de tous les nouveaux travaux de saisie effectués par les adhérents depuis plus d'un an. Que les contributeurs se rassurent toutefois : Rien de leur effort n'est toutefois perdu et nous serons en mesure de confirmer dans les prochaines semaines la mise à disposition des travaux rentrant dans le cadre de la loi. Cela ne nous a pas empêché d'avancer sur d'autres sujets que vous commencez à percevoir : mise à jour de l'inventaire et des relevés disponibles à Grenoble, publication du cahier dauphinois n°12, début de rénovation du site internet, lancement du paiement en ligne...

La voie est bien tracée et nous avons donc tous les atouts pour aborder 2012 avec confiance et enthousiasme, tous ensemble.

Assemblée générale

L'assemblée générale de notre association s'est tenue le 2 avril 2011 à Veyrins-Thuellin avec l'aide du groupe local. La journée a notamment vu la présentation du rapport moral et du rapport financier de l'association ainsi que l'élection des administrateurs arrivés en fin de leur mandat. Monsieur le Maire, Gérard Guicherd, a rendu visite à l'assemblée et s'est vu remettre par Edouard Monnand son arbre généalogique, et par Georges Richard, un important travail de dépouillement des actes de la commune.



La journée fut aussi agrémentée par la visite du château de Buffières à Dolomieu ou du musée gallo-romain d'Aoste. Pour ceux qui n'ont pu participer à la visite du château ou qui souhaitent en apprendre davantage, une chronique d'Yvette Moulin, adhérente du CGD, présentant l'histoire des lieux est proposée dans la rubrique des membres et des groupes locaux et antennes placée en fin de ce bulletin.



Congrès national de Généalogie à Lille



Le CGD s'est déplacé en force à Lille pour représenter notre région au XXI^e congrès national de la FFG, du 2 au 4 juin 2011. L'équipe était constituée de Raymonde Flandin, Gérard et Michèle Méary, Claude Scarpelli et Jacques Defillol, et nous remercions également vivement notre adhérente habitant la région lilloise, Madame Monique Bonnet, qui est venue apporter un précieux renfort le samedi.

Le stand du CGD était agrémenté par une superbe exposition sur le thème des gantiers de l'Isère avec la présentation de gants de collections anciennes et de matériel ayant servi à la fabrication. La Ganterie Lesdiguières et Monsieur Repiton Préneuf, adhérent de l'association, sont à remercier particulièrement pour leur collaboration et leurs prêts.

Le temps fut magnifique - la photo ci-dessus prise à 22h46 le 3 juin 2011 est là pour prouver, si besoin était, qu'il peut faire aussi très beau dans le Nord, de quoi rendre un peu jaloux les isérois - et l'entente toujours cordiale entre associations généalogiques rhônalpines et autres, fut

alimentée par la "Chartreuse", verte ou jaune, et les noix mondées par une dauphinoise en costume, venue faire la démonstration du savoir-faire transmis par nos ancêtres.



Seul le public a fait défaut à la réussite de cette manifestation. Rendez-vous est déjà pris en 2013 à Marseille pour le XXII^e congrès national de généalogie.

Journées européennes du Patrimoine



Pour la deuxième année consécutive, à l'occasion des Journées européennes du patrimoine, le CGD était présent les 17 et 18 septembre 2011 dans le hall d'accueil des Archives départementales de l'Isère, profitant de la venue dans les lieux de nombreux visiteurs. François Lefebvre a aussi proposé le samedi matin, dans la salle de conférence des Archives, un exposé sur les mouvements de nos ancêtres. Cette participation fut une excellente vitrine pour faire connaître notre association qui remercie Madame Hélène Viallet, directrice des Archives départementales de l'Isère, pour cette collaboration.

Journée Anniversaire

C'est le 24 septembre 2011 que s'est tenue à La Côte Saint-André, dans les locaux du lycée agricole, la traditionnelle journée anniversaire du CGD. Les amateurs de rugby eurent à choisir entre la coupe du monde et une manifestation sympathique qui a réuni pour la journée les membres de l'association pour les échanges généalogiques, deux conférences très appréciées, l'une de Maurice Hendboëg (« Histoire et petites histoires de la batellerie sur l'Isère ») et l'autre de Claude Ferradou (« Le Bossu de Saint Fergus »), un atelier de paléographie, sans oublier l'incontournable photographie de groupe sur les marches.



A la fin du repas, les participants ont pu apprécier la belle voix de Georges Richard, responsable du groupe local des Avenières - Veyrin ainsi que l'entrain et la bonne humeur de Marcelle Thomas-Billot dans un mémorable morceau de bravoure des Terres Froides.



Les groupes locaux qui y tiennent chacun « boutique » constatent toutefois une diminution des échanges entre généalogistes : n'y aurait-il plus de cousins à trouver dans l'Isère ? Nous devrons donc réfléchir à l'avenir de cette journée et chacun est invité à faire part de ses suggestions !

XX^e salon du livre de régionalisme alpin

Ce salon, organisé à l'ancien Musée-Bibliothèque de Grenoble l'avant dernier week-end de novembre connaît toujours l'affluence et le stand du CGD intéresse beaucoup de personnes.



Certaines ne demandent qu'une courte recherche sur leur patronyme mais d'autres, plus motivées, reviennent ensuite nous rencontrer à l'occasion

de nos permanences.

Selon son habitude, Pour la cinquième année consécutive, le Centre Généalogique du Dauphiné a préparé et remis son arbre généalogique au lauréat du prix Ex Libris Dauphiné, cette année, Pierre Gandit, originaire des Terres Froides et de l'Oisans, pour son livre *l'orage qui tue l'hiver*.



Journées généalogiques des associations

Le 22 mai, le CGD a répondu au rendez-vous annuel du Centre Généalogique de Savoie (CGS) en participant aux 15^{èmes} Rencontres Généalogiques des Pays de Savoie organisées au Complexe d'animation de Sevrier, sur les rives du lac d'Annecy.



Le 4 août c'était au tour de la Société des Amateurs de Généalogie de l'Ardèche (SAGA) de nous accueillir à Meyssac, à quelques encablures à l'ouest du Rhône, à l'occasion de son forum annuel de généalogie.



Le 9 octobre, l'association Etudes Généalogiques Drôme Association (EGDA) organisait à son tour son très sympathique forum annuel dans la belle salle des fêtes de Beaumont-lès-Valence et votre association, bien sûr y était.



Le 23 octobre à Cran-Gevrier, ce furent les "Marmottes de Savoie" qui nous ouvrirent les portes de la salle René Honnoré pour leur 5^{ème} forum d'histoire et de généalogie.

Le 12 novembre, notre antenne parisienne a de nouveau représenté avec efficacité et brio le CGD hors de ses « frontières » au premier salon généalogique de Paris organisé à l'Espace Reuilly.



Nous ne pouvons que nous réjouir de la vitalité des relations et des échanges qui existent entre les associations généalogiques de l'ancienne province du Dauphiné et même au-delà puisque, vous le constatez, nous n'hésitons pas à franchir les frontières du « Royaume de France » (à l'ouest du Rhône) et du « Comté ou Duché de Savoie ».

Première Rencontre Généalogique Dauphinoise

Pour apporter sa part à ce mouvement généalogique régional, le 27 novembre 2011, le Centre Généalogique du Dauphiné a organisé, avec le concours de la Ville de Grenoble, la première Rencontre Généalogique Dauphinoise.



La manifestation, dont l'entrée était gratuite, s'est tenue de 10h à 18h dans le cadre élégant et prestigieux de l'ancien Musée-Bibliothèque de Grenoble, gracieusement mis à disposition pour cette circonstance par la Ville.

Monsieur le Maire de Grenoble y a été représenté par l'une de ses adjointes, Madame Marie-Claire Népi, membre de la commission culture, sport, éducation et jeunesse qui a pu découvrir l'accueil chaleureux des associations et obtenir de nombreuses explications sur chacun des stands avant de partager avec nous l'apéritif également offert à tous les participants présents par la Ville de Grenoble.



Exposition des généalogies de personnalités dauphinoises dans la salle Dewasne.



Affluence le dimanche après-midi dans la salle Matisse où étaient installés les stands

Une douzaine d'associations généalogiques de l'Isère ou des départements proches ainsi que les Archives départementales et la revue Généalogie et Histoire avaient répondu à l'invitation du CGD. L'événement a été relaté par France Bleu Isère et a également eu les honneurs d'une couverture télévisée réalisée par France 3.



Madame Hélène Viallet, directrice des Archives de l'Isère en pleine explication devant la caméra de France 3.

Les efforts des bénévoles et des membres du conseil d'administration qui se sont généreusement investis dans le projet ont été récompensés puisque le succès fut au rendez-vous avec un public venu nombreux, notamment le dimanche après-midi : ce sont près de 350 personnes qui ont été accueillies, dont certaines sont déjà revenues nous rencontrer à nouveau dans les locaux du CGD lors de la permanence du mercredi 30 novembre suivant.

Alors, fort de ce premier succès, le CGD prévoit bien sûr de reconduire cette rencontre.

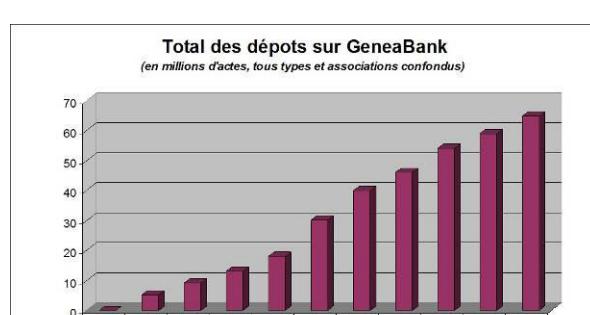
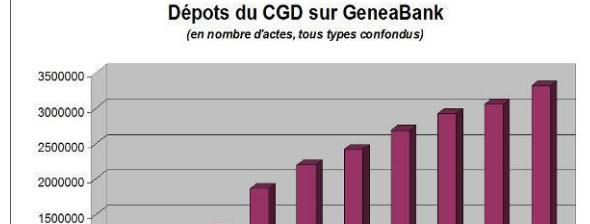
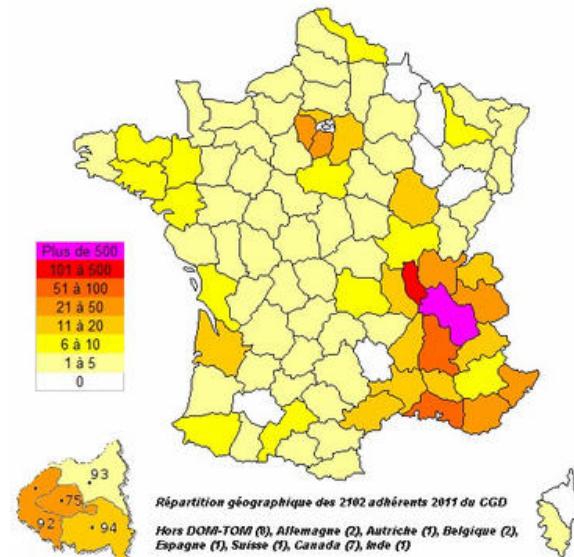
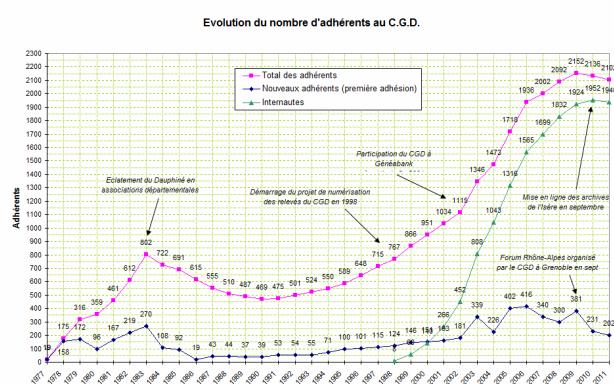
Par cette initiative, le Centre Généalogique du Dauphiné affirme son ambition de promouvoir, en complément des grandes manifestations généalogiques nationales (congrès de la FFG...) ou régionales (forum du CEGRA dont la 5^{ème} édition organisée conjointement par la SGLB et le CGVVR aura lieu cette année du 13 au 14 octobre à Givors...), le développement d'événements à portée départementale dont plusieurs sont déjà organisés depuis de nombreuses années par nos voisins et amis. Ce sont autant d'occasions de se retrouver dans une ambiance toujours conviviale et propice à l'échange et à la transmission au public de cette passion qu'est la recherche généalogique amateur complétée, pour certains, par la quête des contextes historique, sociologique ou patrimonial qui ont environné et forcément influencé à des degrés divers nos ancêtres.

Retrouvez toutes les photographies de ces différents événements, et bien d'autres, dans la galerie accessible sur notre site internet à partir des pages réservées aux adhérents

Credit photos M.B. et J.D. du CGD

L'évolution du CGD en quelques chiffres

Le Centre Généalogique du Dauphiné a été créé en 1977 par un petit groupe de passionnés, très vite rejoints par de nombreux autres pour atteindre le nombre de 802 membres en 1983, après une première phase de progression rapide. Puis, suite à la décision de création d'associations départementales, le CGD, dans le périmètre où nous le connaissons depuis lors (l'Isère), a connu pendant une quinzaine d'années une évolution plus modérée, puisque après une nette diminution consécutive au recentrage sur la seule Isère, le niveau de 1983 n'a été retrouvé et dépassé qu'à partir de 1999, au cours d'une phase de remontée continue, certes, mais plus lente que celle des débuts. Après une nouvelle phase de forte croissance sur toute la décennie 2000-2010 nous avons atteint le nombre de 2152 membres fin 2009 répartis dans toute la France, voire au-delà, comme le montre la carte de répartition ci-dessous.



Au moment où il est sur le point de finir de transmettre à d'autres bénévoles les activités qu'il a effectuées avec efficacité et dévouement pendant 14 ans au service du CGD, comme il en avait annoncé l'intention lors de notre dernière assemblée générale, c'est l'occasion de dire à nouveau tous ensemble un très grand merci à Jean-Louis Méjecaze, ouvrier et chef d'orchestre infatigable de cette belle aventure pour tout le travail accompli sans lequel notre association ne serait certainement pas devenue ce qu'elle est aujourd'hui.

Prochaine mise à jour des relevés informatisés Geneabank et GeneAtelier

Nous serons très bientôt en mesure d'annoncer la date de publication des données qui ont été informatisées depuis mi-2010. Un important retard a en effet été pris, d'une part pour des raisons techniques liées à la mise en place de la relève en 2011 sur ces sujets, mais d'autre part également pour des raisons juridiques étant donnés les débats, avis ou jugements relatifs au droit de réutilisation des archives publiques intervenus depuis deux ans dans plusieurs instances (CNIL, CADA, services d'archives, tribunaux...). Ces débats faisaient suite à la révision des délais de consultation amenée par la loi n°2008-696 du 15 juillet 2008 relative aux archives, aux demandes résultantes d'une société commerciale désireuse de mettre la main sur la manne généalogique, et aux disparités d'interprétations par les services d'archives quant à la mise en œuvre de la loi (licences, années limites pour la mise en ligne...).

En matière de réutilisation de document d'archives publiques, le Centre Généalogique du Dauphiné ne peut que se conformer à la loi ainsi qu'à la délibération de la CNIL n° 2010-460 du 9 décembre 2010 qui stipule notamment que ne doivent pas être indexés par les moteurs de recherche des données relatives aux personnes nées depuis moins de 120 ans.

Ceci nous conduit donc à proposer de n'inclure désormais dans nos bases que les actes de naissance vieux de 120 ans ou plus, les actes de mariage ou contrats de mariage vieux de 104 ans ou plus (pour tenir compte d'un age minimal de 16 ans lors du mariage). L'âge minimal des actes de décès et testaments reste à préciser. Pour les actes les plus récents il sera nécessaire de supprimer toute observation pour ne pas risquer de contourner les limitations, notamment par l'exploitation des mentions marginales. Une déclaration en ce sens sera déposée à la CNIL.

Les travaux de saisie qui auraient déjà été faits sur des actes postérieurs à ces dates limites ne pourront donc pas être publiés dans nos bases dans l'immédiat. Ils seront toutefois conservés et intégrés au fur et à mesure des possibilités. Les futurs travaux devront impérativement être effectués sur des actes respectant les délais de publication imposés.

Rappelons également que, s'agissant de la mise en accès des images d'actes d'état civil sur internet, les Archives départementales de l'Isère appliquent une limite stricte à 120 ans quel que soit le type d'acte.

D'autre part, **il ne faut pas confondre** les notions de délai de **communication** par un service d'archive (chacun peut bien avoir accès aux actes d'état civil vieux d'au moins 75 ans depuis la loi de 2008) et les notions attachées au droit de **réutilisation** commerciale ou non (licences et délai de 120 ans notamment)

Cahiers Dauphinois

Notre association a publié le Cahier Dauphinois de Généalogie n°12 au mois de septembre 2011 grâce au travail de Jean Blachot et comporte 167 pages, 43 généalogies et 9567 sosas.

Ces Cahiers, au nombre de 12 depuis 1993, sont constitués de généalogies ascendantes dauphinoises que leurs auteurs ont bien voulu confier au CGD pour publication, ce dont nous les remercions vivement. Cette publication a déjà rassemblé, dans ses 12 premiers numéros, plus de 1000

ascendances dauphinoises de nos adhérents et constitue un outil de partage précieux pour rechercher ses ancêtres isérois et pour retrouver des cousins parmi nos adhérents. Publier votre généalogie dans ces cahiers est aussi un excellent moyen de pérenniser le fruit de votre travail et de le faire connaître par la communauté des généalogistes.

Nous collectons maintenant les données pour le cahier n°13, Pour vous renseigner ou nous faire parvenir vos fichiers, écrivez à : cahiers@cgdauphine.org

Retrouvez également toutes les informations (ascendances, patronymes...) dans la rubrique consacrée à ces cahiers, accessible depuis la page internet réservée aux adhérents.

Vie des groupes locaux

En vous connectant sur le site internet :

<http://www.cgdauphine.org>

vous retrouverez toutes les informations sur les groupes locaux (lieux de réunions, contacts) et toutes les dates de permanences mises à jour régulièrement, ainsi que les diverses manifestations organisées par ces derniers. Voir également la rubrique « Vie des associations » de la revue Généalogie et Histoire.

Nouveauté de ce début d'année : à partir de la page réservée aux adhérents une nouvelle rubrique des groupes locaux a été rajoutée. Cette page permet de visualiser graphiquement la couverture de l'Isère par nos groupes locaux (sans oublier l'antenne de Paris bien sûr !) et d'accéder à une page propre à chaque groupe local : si cette page est vide et que vous souhaitez y faire figurer des informations, photos etc... il ne tient qu'à vous : écrivez à webmestre@cgdauphine.org

Nouveau groupe local de Jarrie :

Une bonne nouvelle en ce début d'année : un nouveau groupe local a vu le jour à Jarrie

- Permanences, au centre socioculturel André Malraux, à partir de janvier 2012
 - le 1er vendredi de chaque mois de 14 h à 18 h (début le 6 janvier 2012)
 - le 3ème lundi de chaque mois de 18 h à 22 h (début le 16 janvier 2012).
- Animateurs : Marc ROBERT et Jean-Marie et Nicole HAURAY (04 76 78 68 55 - 06 86 05 82 25).

Malheureusement, faute de participants, l'antenne de Lyon a aussi fermé ses portes fin 2011. Merci à Alain Jassigneux pour le travail accompli pour l'animation de cette antenne (et de quelques autres groupes)

L'Assemblée Générale

**aura lieu le 31 Mars 2012
au lycée agricole de la Côte Saint André.**

Retenez cette date et venez nombreux participer à la vie de votre association.

Le bulletin comportant la convocation, les informations et le formulaire d'inscription au repas vous parviendra fin février

La rubrique des groupes locaux et antennes

Cette rubrique de notre bulletin de liaison vient de fêter sa première année. Elle est ouverte à tout membre de l'association désirant soumettre des articles issus de travaux personnels sur tout sujet à caractère généalogique, historique ou patrimonial qui seraient de nature à intéresser les autres membres de l'association et, bien évidemment, elle a aussi vocation à servir de vitrine d'expression aux groupes locaux et antennes du Centre Généalogique du Dauphiné qui peuvent ainsi faire connaître leurs travaux et leurs activités. Et, pour ceux qui le souhaitent, cela peut aussi faire office de tour de chauffe pour une publication ultérieure des meilleurs sujets dans la revue *Généalogie et Histoire*.

Les deux premières contributions ont été l'occasion de mettre à l'honneur le groupe de la Région St Marcellinoise dans le bulletin n°43 de décembre 2010, avec « les moulins delphinaux de Saint-Marcellin », par Paulette et Maurice Hendboëg, puis le groupe itinérant, dans le bulletin n°44 de mars 2011, avec le bel article d'André Bergerand sur la destinée suédoise hors norme de Jean François Régis Cadier, natif de Saint-Antoine-l'Abbaye et qui, par ses talents et son esprit d'entreprise, devint à Stockholm dans la deuxième moitié du 19^e siècle, l'hôte recherché des plus grands.

Cette fois c'est le groupe local des Avenières - Veyrins, par la plume d'Yvette Moulin, qui nous fait profiter de la riche histoire du château de Buffières à Dolomieu que nombre de participants à notre dernière assemblée générale du 4 avril 2011 à Veyrins Thuellins avaient pu découvrir à l'occasion d'une des visites de l'après-midi. Il nous a semblé intéressant de pouvoir en approfondir la connaissance dans cette rubrique et, par la même occasion, de permettre à tous ceux qui n'avaient pas pu le découvrir à cette occasion de combler cette lacune.

Que ces beaux exemples, dont nous remercions encore vivement les auteurs donnent idées et envie aux futurs contributeurs !

LE CHATEAU DE BUFFIÈRES

Le premier château de Dolomieu fut construit aux Crollières, au cours du XI^e ou XII^e siècle, probablement en bois, sur une butte artificielle ; comme beaucoup de châteaux de cette époque, il était entouré de larges fossés remplis d'eau. Il faisait partie des vingt-huit châteaux delphinaux que comptait le Nord Dauphiné. Il fut reconstruit sans doute au XIII^e siècle, avec des murs très épais, sur des fondations en pierres sèches.

En 1354, malgré la cession du Dauphiné à la France sous le règne de Philippe VI, le comte Vert de Savoie Amédée VI, déclarait la guerre aux Dauphinois et écrasait la troupe à Dolomieu. D'ailleurs, près du château, en ouvrant une tranchée pour planter de la vigne, au XIX^e siècle, on mit à jour les ossements de plusieurs hommes, parfaitement alignés, dont les dentitions indiquaient qu'il s'agissait de personnes jeunes ; des piques et des hallebardes furent également retrouvées, sans doute des vestiges de luttes féodales qui se seraient déroulées en ces lieux.

A la fin du XVe siècle le château apparut dans un état de délabrement avancé. Quant aux ruines du château des Crollières, le roi de France Henri III en fit don à André Gratet en 1581. Les matériaux qui le constituaient furent très vite pillés pour servir à la construction des maisons voisines. Du château des Crollières, il subsiste actuellement une motte castrale recouverte d'herbe, située au hameau

du Fournier. Un mur en pierres disposées avec une parfaite régularité, d'une épaisseur de 2,07 mètres, d'une hauteur de 1 mètre, sur une longueur de plusieurs mètres, fut découvert lors de travaux sommaires de dégagement entrepris par le propriétaire en 1990. Mais pour le respect du site et la préservation du patrimoine, ces fondations furent rapidement recouvertes. Ainsi, longtemps encore, les ruines du château des Crollières garderont l'essentiel de leur secret.



Monsieur Aimé Perrier, propriétaire du terrain jusqu'en 2000 et Monsieur Guy Gardien, président du Groupe Historique Dolomois, devant une partie du mur du château des Crollières, lors des travaux de dégagement en 1990.

LES GRATET

Le premier Gratet dont on trouve la trace était employé de ville à La Tour-du-Pin. Il vivait au XVe siècle. Les Gratet étaient, paraît-il, des fermiers à cette époque. A partir du XVI^e siècle, en 1531, deux frères Gratet furent nommés châtelains, l'un aux Avenières

et l'autre, François (I) à Dolomieu. Ce fut le pied sur le premier échelon. Les Gratet ne vécurent jamais au grand château féodal des Crollières, car il n'était plus habitable et complètement en ruines. Ils firent construire au XVII^e siècle le château actuel situé au quartier appelé autrefois Montcorbet. Cette construction serait postérieure à l'acquisition de la terre de Dolomieu, par Pierre et François (II), en 1607. Le château comportait un corps massif et carré de bâtiment, flanqué de quatre tours d'angles. Louis XIV érigea le domaine en marquisat en 1689, François (II) Gratet devint ainsi le premier marquis de Dolomieu.

Au début du XVIII^e siècle, approximativement vers 1720, Charles de Gratet (1681/1738), deuxième marquis de Dolomieu et grand-père de Déodat, aménagea le château en l'agrandissant



Le château de Buffières vers 1909

Trois des tours furent supprimées, une seule subsista, mais réduite de moitié. Sur l'arrière, à gauche et à l'angle du château, une trace probable de l'une des trois tours détruites, est encore visible actuellement.



A l'arrière du château, la demi-tour restante et son cadran solaire.

La partie avant du château fut construite avec la magnifique façade actuelle, comprenant un fronton saillant au milieu et surmonté d'un triangle. Lors du mariage de François III de Gratet avec Marie-Françoise Bérenger de Sassenage, le 27/04/1746, ce triangle fut orné des armoiries des deux familles.



Il porte au-dessous d'une couronne de marquis, à gauche, l'écusson des Gratet : « D'azur au griffon d'or » avec la devise « Tout à tout » et à droite celui des Bérenger : « Gironné d'or et de gueules ».

Griffon : animal fabuleux doté d'un corps de lion, de la tête et des ailes de l'aigle, des oreilles du cheval et d'une crête de nageoires de poisson.

Gironné : se dit de l'écu divisé en huit parties triangulaires égales entre elles, à émaux alternés.

Gueules : l'une des couleurs des émaux (rouge) figurée dans le dessin par des traits verticaux).

Au midi, on construisit de fort belles écuries voûtées, terminées par deux remises à carrosses. L'allée actuelle fut créée. Auparavant, on accédait au vieux château par le chemin qui longeait la propriété au midi et qui arrivait vers la demi-tour, à l'arrière du château. A cette même époque, ils plantèrent également une partie du parc. Après ces

agrandissements et ces transformations qui se firent petit à petit, ils eurent enfin une demeure digne d'eux.

L'ascension des Gratet fut rapide. En un siècle et demi, partis de rien, à La Tour du Pin, ils arrivèrent au faîte de leur fortune et de leur grandeur à la fin du XVII^e siècle. Ils devinrent les plus puissants et les plus riches seigneurs du Bas Dauphiné. Ils affectèrent cependant d'ignorer leurs origines. Mais leurs détracteurs s'en souvinrent et firent courir pendant longtemps, en Dauphiné, ce méchant distique :

« *Les Gratet ont si bien fait leurs comptes, que de fermiers, ils se sont fait comtes* ».

Le parcellaire de 1685 recensait l'ensemble de la propriété à 635 hectares de terre et de bois, ainsi que 31 maisons et fermes.



Le pigeonnier figure sur le parcellaire de la paroisse de Dolomieu, élaboré en 1685.

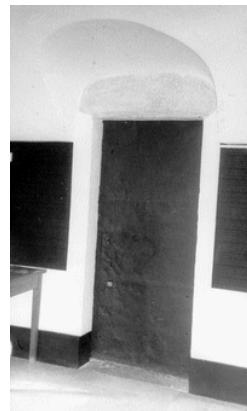
En 1789, le souffle de la révolution Française passa aussi sur le château. En effet, le 7 août, un groupe de paysans Dolomois, armés de fusils, aidés par des éléments étrangers à la paroisse, se présentèrent chez Me Lanfray, notaire. De force, ils l'entraînèrent au château pour prendre et incendier les terriers. La plupart d'entre eux étant illétrés, il fallait le notaire pour faire le tri. Chemin faisant, ils rencontrèrent Me Borel-Félines, également notaire à Dolomieu, qui dut les suivre. Lors de leur arrivée au château, les notaires suggérèrent la prudence, qu'il fallait respecter le droit à la propriété des seigneurs et que certainement il y aurait une punition pour de pareils brigandages. Mais ils furent bousculés. Ces paysans effrénés entrèrent au château, fracturèrent la porte de fer à coups de pioche et pénétrèrent dans la

salle des archives. Ils obligèrent les notaires à faire le choix des terriers convoités. Ils en brûlèrent une partie sur la pelouse devant le château, au mépris des observations réitérées par les deux notaires. Ceux-ci se retirèrent immédiatement pour ne pas voir la fin de cette odieuse manœuvre. En ce 7 août, tous les terriers ne furent pas entièrement brûlés, ce qu'il en reste est actuellement aux Archives Départementales de Grenoble.

Terriers : registres recensant les paysans tenanciers des terres du seigneur et indiquant, avec la superficie des biens, le montant des droits, cents et rentes dus au propriétaire).

LA PORTE DES TERRIERS

Cette porte est située au rez-de-chaussée, dans la lingerie, elle donne accès à l'ancienne salle des archives, où étaient disposés les terriers. A l'arrière de la porte, il ne reste qu'une seule serrure au centre, les deux autres ayant disparu avec le temps. Elle conserve encore toutes les traces de l'effraction révolutionnaire du 7 août 1789. En 1982, lors de la rénovation de la lingerie, elle fut restaurée et peinte en noir.



L'avant de la porte

Le fronton triangulaire du château fut endommagé au cours de cette journée du 7 août. Une trace de coup de fusil à plomb tiré par un paysan exalté, lors de la prise des terriers, est visible dans le Gironné en bas, à droite.



Le 11 mai 1791, la marquise Marie-Françoise de Bérenger, veuve de François Gratet, fut arrêtée par ordre du représentant du peuple Gautier et emprisonnée à Grenoble avec l'une de ses filles. Au cours de cette période le château fut pillé. Cependant la tourmente s'apaisa et Gautier prit un arrêté en vertu duquel : « *La cytoienne veuve Gratet demeure rétablie dans la jouissance de ses biens meubles et immeubles* ». Elle fut donc remise en liberté.

A chaque génération, mais aussi pendant la révolution, on constata l'appauvrissement de la famille et l'amenuisement du domaine qui fut réduit à environ 200 hectares en 1853. Les Gratet occupèrent le château pendant plus de deux siècles : de 1607 jusqu'au 12/05/1853, date de la vente aux Lombard de Buffières.



*Les armes des Gratet.
Ecusson apposé contre le mur
de la chapelle du château*



*La chapelle restaurée en 1996
par la ville de Saint-Fons*

LES LOMBARD DE BUFFIÈRES

Jean-Jacques Lombard de Buffières (1800/1874), député, magistrat de maire de Saint-Symphorien d' Ozon, acheta le château à Guy et Auguste de Drée, qui étaient les fils d'Alexandrine de Drée, née Gratet de Dolomieu et sœur cadette de Déodat. Jean-Jacques fut avare, calculateur et autoritaire. Il amassa une immense fortune, qui fut augmentée grâce à son mariage avec Amable de Rambuteau.

Parmi les de Buffières qui lui succédèrent, Amalric (1836 / 1882), marié avec Anne-Marie Mortier de Trévise, fit restaurer et remeubler le château. Le parc fut retracé, avec quelques belles pièces d'eau. Une plantation de très beaux arbres se fit entre 1860 et 1870. Monsieur Chagny en fut le maître d'œuvre.

Lors de l'achat du château par les Lombard de Buffières la propriété comprenait 200 hectares, mais au fil des années, beaucoup de ventes furent

faites. Ainsi lorsque Bernard, qui fut le dernier descendant des de Buffières à Dolomieu, hérita en 1944, cette propriété fut réduite à 19 hectares, 86 ares et 20 centiares. Il vendit celle-ci le 24/10/1947 au Bureau de Bienfaisance de Grenoble, qui ne put faire face à la somme importante demandée pour réaliser le projet de transformation du château. Le Bureau de Bienfaisance de Grenoble revendit alors le château à la ville de Saint-Fons, le 22/03/1950, pour accueillir des colonies de vacances, des classes de nature, des stages sportifs, des séminaires, etc.

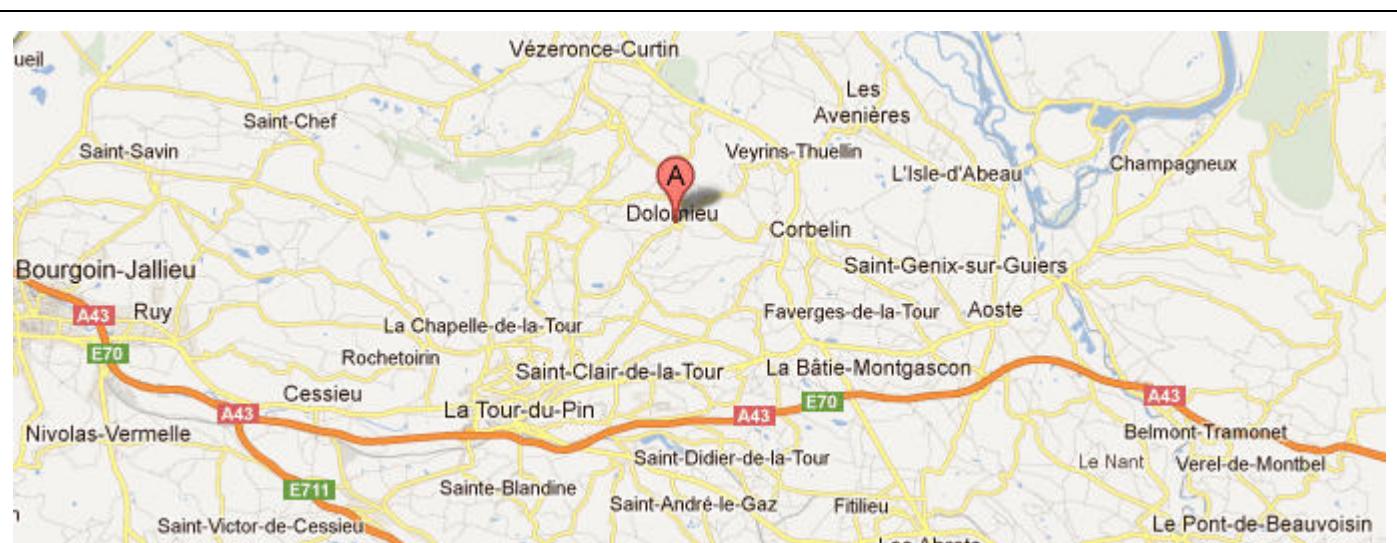
Inscrits à l'inventaire des Monuments de France le 26/11/1990 :

- La façade du château
- La toiture
- Intérieur (boiseries et cheminées) des trois pièces principales au 1^{er} étage
- Escalier intérieur près de la lingerie au rez-de-chaussée
- Les écuries

Dans ce château naquit le 23/06/1750, Déodat de Gratet de Dolomieu, géologue et minéralogiste, qui donna son nom aux Dolomites.

Dans une prochaine chronique la vie de ce savant sera publiée.

***Yvette MOULIN,
membre du C.G.D.
Les Avenières - Veyrins***



Un baptême (presque !) royal au Grand-Lemps

Le 11 avril 1842 a été baptisé dans l'église paroissiale du Grand-Lemps par mois soussigné, Charlotte Thérèse DOMINGO Y ARNAU née le 18 mars 1842, fille légitime de Joseph DOMINGO Y ARNAUD, brigadier général et de Thérèse CADERON son épouse, natifs de Tortose en Espagne, émigrés en France. Le parrain a été sa majesté Don Carlos Marie Isidore de Bourbon d'Espagne et la marraine sa Majesté Dona Maria Térèse, épouse du parrain. Le parrain a été représenté par monsieur Alphonse de Fleurieu, ancien officier de cavalerie et la marraine par mademoiselle Stéphanie de Virieu soussignée, en présence Mr le Général CALRRERA, comte de Morella, oncle de l'enfant, de Mr de ... Colonne, de Mr VIENTI lieutenant colonel soussigné

Signé : M. Vincente, S. de Virieu, Rose Domingo y Arnau, Emilien de Quinsonnas, Comte de Morella, JB. Ballet vicaire, Ballet curé

*Source : registres paroissiaux du Grand-Lemps,
Relevé effectué par Christiane et André Douillet,
membre du CGD groupe des Terres Froides*

Le parrain : Charles de Bourbon (1788-1855)



Fils cadet de Charles IV d'Espagne et de la princesse Marie Louise de Bourbon-Parme (1751-1819). Il fut contraint d'abdiquer entre les mains de Napoléon I^{er} avec son père et son frère en 1808 lors de l' entrevue de Bayonne. Comme eux, il fut détenu à Valençay pendant l'occupation de l'Espagne. Il rentra à Madrid en 1814 et devint bientôt l'appui du parti rétrograde.

Son frère Ferdinand VII n'ayant pas eu d'enfant de ses trois mariages, l'infant Charles semblait destiné à régner. Mais le roi ayant épousé en quatrièmes noces sa nièce Marie-Christine des Deux-Siciles († 1878), il en eut deux filles en 1830 et 1832. Par un décret rendu en 1830, Ferdinand VII abolit la Loi Salique de 1713 par laquelle Philippe V avait exclu les femmes du trône espagnol, appelant ainsi la future Isabelle II à lui succéder trois ans plus tard (1833). L'infant Charles rejeta et dénonça la modification de l'ordre de succession au trône d'Espagne, se considérant encore l'héritier légitime direct : il protesta contre le décret qui abolissait la loi salique (il prétendait que l'abrogation ne devait pas s'appliquer dans son cas car il était né avant celle-ci) et fut exilé. Refusant donc de prêter serment à sa nièce, il se proclama roi des Espagnes à la mort de Ferdinand VII sous le nom de **Charles V** (1833). Soutenu par une partie du peuple espagnol, qu'on appela les *carlistes*, c'est-à-dire les partisans de Charles (Carlos en castillan), il rentra en Espagne et provoqua la Première guerre carliste (1833-1839). Ses partisans carlistes ayant été battus en 1839, il se réfugia en France, fut assigné à résidence à Bourges. Il abdiqua en faveur de son fils aîné le 18 mai 1845 et prit le titre de « comte de Molina » (à partir de là il fut appelé « roi père » par les carlistes). Il mourut à Trieste le 10 mars 1855.

La marraine : Thérèse de Portugal, 1793, 1874.

Fille de Jean VI de Portugal et de Charlotte Joachime d'Espagne.

En 1810, elle épousa l'infant Pierre Charles de Bourbon (1786-1812), qui lui donna un fils, l'infant Sébastien de Bourbon. Veuve, elle épousa en 1838 Charles de Bourbon (1788-1855), comte de Molina, prétendant carliste au trône d'Espagne (pas de postérité).

Source : [http://fr.wikipedia.org/wiki/Charles_de_Bourbon_\(1788-1855\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Charles_de_Bourbon_(1788-1855))

Les vœux du Conseil d'Administration

Que vous souhaiter de mieux

*Une parfaite santé pour vous et vos proches,
De la prospérité et de la passion dans vos activités,
De nombreuses trouvailles dans votre généalogie.
Que les difficultés de cette année nouvelle vous soient toutes épargnées.
Que le bonheur soit au rendez-vous, dans vos cœurs et dans ceux de vos proches.*

Passez une très Bonne Année 2012

*Les années apprennent peu à peu, à tout homme, que la vérité seule est merveilleuse.
[La Vie des termites (1926)]
Maurice Maeterlinck*

centre généalogique du dauphiné

20 avenue Général Champon -BP311- 38011 Grenoble Cedex 1

Téléphone : 09 52 22 00 02

www.cgdauphine.org

admin@cgdauphine.org



BULLETIN D'ADHESION 2012 ou de READHESION =====>

N°ADHERENT

M., Mme, Mlle : _____

Prénoms : _____

Née (nom de jeune fille) : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Adresse émail : _____ @ _____

Site personnel Internet : _____

Profession (ancienne profession pour les retraités) : _____

Année de naissance : 19 ____ à _____

Cotisation pour l'année civile 2012	16,00€
Abonnement à 4 numéros de GÉNÉALOGIE & HISTOIRE	13,00 €
Total	29,00 €

J'autorise la communication aux adhérents de mon nom et de mon adresse.

Au verso, j'ai pris connaissance du « code de déontologie du généalogiste » que la Fédération française de généalogie a adopté le 25 novembre 2000 comme règle de conduite des généalogistes, et je m'engage, comme en fait foi ma signature, à le respecter

Porter la mention « Lu et approuvé »

Date :

Signature :

règlement : espèces _____ chèque _____

Bulletin à retourner avec votre règlement à l'ordre du Centre Généalogique du Dauphiné à :
C.G.D. BP 311 38011 GRENOBLE CEDEX 1

(Pour les réadhésions seulement, si vous souhaitez recevoir le timbre fédéral, joindre une enveloppe timbrée avec vos nom, prénom et adresse).

Les informations que vous fournissez font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées uniquement au secrétariat de l'association afin de vous apporter le meilleur service possible. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations personnelles qui vous concernent en vous adressant au secrétariat du Centre Généalogique du Dauphiné.

CODE DE DEONTOLOGIE DU GENEALOGISTE

1 – L’ENTRAIDE MUTUELLE

1.1 - Le généalogiste collabore de différentes façons avec ses pairs, avec l’association de généalogie dont il est membre, et les autres organismes oeuvrant en généalogie ou dans des domaines connexes.

1.2 - Le généalogiste partage le fruit de ses recherches en les publant, ou en déposant une copie de son travail à la bibliothèque d’une société dont il est membre

1.3 - Le généalogiste fait connaître le sujet de ses recherches afin d’éviter la duplication de travaux semblables par plusieurs à l’insu l’un de l’autre.

2 – LA PROBITE INTELLECTUELLE

2.1 - Le généalogiste ne doit pas déformer, camoufler, minimiser ou exagérer sciemment la portée des informations recueillies dans le cadre de ses travaux. Ni publier d’informations non vérifiées ou qu’il sait fausses.

2.2 - Le généalogiste prend soin de ne pas véhiculer d’informations généalogiques erronées, en vérifiant les renseignements recueillis aux sources initiales (état civil, actes notariés, etc.....) avant de les diffuser, ou, en cas d’impossibilité, en faisant mention de l’inaccessibilité de la source initiale ou en précisant pour le moins la source d’où il les à lui-même tirées.

2.3 - Le généalogiste respecte les droits d’auteur et la propriété intellectuelle sur les travaux manuscrits, publiées ou autrement produits par autrui, en ne s’appropriant pas leur contenu sans l’autorisation de leur auteur, sauf dans les limites prévues de la loi.

2.4 - Le généalogiste rejette le plagiat et indique les sources d’informations consultées, dans l’élaboration de son travail, prenant soin de bien identifier les extraits de texte d’un autre auteur, et de mentionner, s’il y a lieu, la collaboration reçue de collègues ou de groupe de travail.

3 – LE RESPECT DES LIEUX DE RECHERCHE ET DES DOCUMENTS

3.1 - Le généalogiste respecte les consignes des autorités et les règlements établis dans les différents centres ou lieux de recherches qu’il fréquente.

3.2 - Le généalogiste effectue ses travaux de recherches dans le respect des autres chercheurs qui l’entourent.

3.3 - Le généalogiste traite avec le plus grand soin les instruments de travail et les documents mis à sa disposition, qu’ils soient livres, registres, fiches, manuscrits, plan photos, microfilms, microfiches ou données sur support informatique il redouble d’attention et de minuties lorsqu’il s’agit de pièces originales pour ne pas contribuer à leur dégradation.

3.4 - Le généalogiste ne doit pas annoter ces instruments de recherche ou documents, ni apposer d’inscriptions manuscrites sur ceux-ci, même pour des motifs de correction, mais il est encouragé à signaler à leur détenteur les rectifications qu’il estime devoir y être apportées.

3.5 - Le généalogiste ne doit pas s’approprier, subtiliser, endommager, ni mutiler les instruments de recherche ou documents mis à sa disposition.

4 – LE RESPECT DU DROIT A LA VIE PRIVEE

4.1 - Le généalogiste respecte la nature confidentielle de certaines informations, recueillies sur la vie privée des citoyens, faisant preuve de discréton et de discernement dans la communication, la publication et la diffusion de telles informations, et obtenant, le cas échéant l’autorisation des personnes concernées.

Le généalogiste ne doit sous aucun prétexte diffuser des données généalogiques pouvant porter préjudice à des tiers.

4.2 - A moins que les personnes visées n’y consentent ou qu’il ne s’agisse d’un fait de commune renommée qu’il lui incombe de faire valoir, le généalogiste ne divulgue pas la filiation d’une personne adoptée légalement.

4.3 - Le généalogiste respecte, les engagements de discréton pris lors de la communication d’informations confidentielle, et il répond d’éventuelles violations de tels engagements.

5 – LA SANCTION

Toute contravention au code de déontologie portée à l’attention de l’association peut faire l’objet d’une sanction mais seulement au terme d’une enquête au cours de laquelle le membre concerné a eu le droit de se faire entendre sur les allégations reprochées.

Pour être opposable à un membre de l’association, le code de déontologie doit avoir été signé par lui.